



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 MARS 2021

Délibération N°21/011

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONTRIBUTION DE L'EPFGE AU PROGRAMME PARTENARIAL
DES AGENCES D'URBANISME AGAPE, AGURAM ET SCALEN**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé les 4 décembre 2019 et 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu le rapport du Directeur général,

Sur proposition du Président,

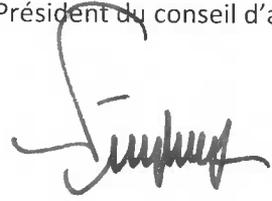
autorise le Directeur général à signer les conventions annuelles 2021 avec les agences d'urbanisme AGAPE, AGURAM et SCALEN définissant le programme de travail et fixant la contribution de l'EPFGE à un montant de 150 000 € soit 50 000 € par agence

VU ET APPROUVE

Le **18 MARS 2021**

La Préfète de Région,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général des Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du conseil d'administration


Julien FAEBURGER

Blaise GOURTAY